



Motion No...24.....

déposée par Michel Lando

Groupe UDC Haute-Sorne

Adjudication des coupes de bois

L'adjudication de coupe de bois dans la commune de Haute-Sorne a toujours été source de discussions (parfois houleuses).

Le nouveau triage, qui comporte d'autres communes que la Haute-Sorne, est devenu très grand, allant de Glovelier à Bourrignon.

La nouvelle commission de triage procède à l'appel d'offre et à l'adjudication sans passer par les commissions bourgeoises. Cette situation est regrettable et nous proposons de revenir à l'ancien mode d'adjudication qui avait démontré sa transparence et était appliqué à la satisfaction de toutes les parties.

Dès lors, le groupe UDC propose que toutes les coupes de bois soient discutées au préalable au sein des commissions bourgeoises selon les modalités suivantes :

1. Les commissions bourgeoises et le Conseil décident d'un commun accord de la ou des entreprises forestières mandatées à soumissionner.
2. L'adjudication se fait sur proposition des mêmes commissions et du Conseil.

Courfivres, le 4 février 2020

Pour le groupe UDC, Michel Lando